



# Les métiers du droit

Sites Web utiles:

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

[www.cidj.fr](http://www.cidj.fr)

[www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)

[www.juristudiant.com](http://www.juristudiant.com)

[www.village-justice.com](http://www.village-justice.com)

<http://justimemo.justice.gouv.fr/>

Ce document a été réalisé à partir du parcours Onisep les métiers du droit et des fiches métiers du CIDJ



**BAiP**

Bureau d'Aide  
à l'insertion  
Professionnelle

Contact : Bureau d'aide à l'insertion professionnelle  
Maison des étudiants / 36 a avenue de l'Observatoire / 25030 Besançon cedex  
[projetpro@univ-fcomte.fr](mailto:projetpro@univ-fcomte.fr)

## En cabinet, en études

### Administrateur judiciaire/ mandataire judiciaire

Lorsqu'une entreprise a des difficultés financières, elle peut demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Lorsque la société est en cessation de paiement, elle dépose un bilan au tribunal de commerce qui accorde un délai pour régler la dette. L'administrateur nommé par le tribunal prend la société sous sa responsabilité pour qu'elle puisse poursuivre son activité. Tout est mis en œuvre pour sauver l'entreprise et limiter le nombre de licenciements. Si la poursuite de l'activité est jugée favorable par le tribunal, l'administrateur négocie avec les banques le remboursement des dettes, sinon il règle les formalités de la vente. La liquidation de la société peut être ordonnée lorsque toutes les solutions ont échoué.

Le mandataire judiciaire prend le relais pour procéder à la liquidation de l'entreprise : vente, licenciement,... Ces deux professions interviennent à la demande du tribunal. Capacités d'écoute et d'adaptation sont nécessaires pour gérer des situations critiques. Des compétences en économie, finance et comptabilité sont souhaitées.

### Avocat

La principale mission de l'avocat est de défendre les personnes et les entreprises engagées dans un procès. Les avocats de proximité, qui règlent les problèmes de la vie quotidienne (droit de la famille, droit du travail,...), sont les plus nombreux. Le droit des affaires et le conseil aux entreprises est un créneau porteur. L'avocat exerce souvent plusieurs fonctions (conseil juridique et défense). Le conseil juridique s'exerce surtout auprès des entreprises (multinationales, banques, assurances) pour éviter les risques de procès préjudiciables à la société. En cas de litige, l'avocat assure le rôle de médiateur, cherchant à concilier les parties adverses. Lorsqu'il s'agit de défense, l'avocat rencontre plusieurs fois son client avant le procès, constitue son dossier et rédige les pièces nécessaires à la défense. Il assiste les inculpés chez le juge d'instruction pour veiller au respect de leurs droits, ainsi qu'à l'audition des témoins. Lors du procès, il soutient la cause de son client par ses interventions et une plaidoirie finale. Pour exercer, l'avocat doit être inscrit à un barreau (ensemble des avocats rattachés à un tribunal de grande instance). Grande capacité de travail, esprit de synthèse, qualités oratoires sont des atouts indispensables pour exercer ce métier.

### Avoué

L'avoué défend ses clients devant la cour d'appel à la différence de l'avocat qui les

défend devant le tribunal. Sa présence est obligatoire en matière civile et commerciale. Pour les autres types d'affaires (crimes, délits), elle est facultative. En cas d'appel, c'est-à-dire de contestation d'une décision de justice en première instance, l'avocat transmet le dossier à l'avoué. Il a un mois pour faire la déclaration d'appel. Il doit étudier la jurisprudence, rechercher les pièces à joindre, constituer le dossier d'appel puis rédiger toutes les conclusions. Au moment de la plaidoirie, l'avocat se saisit à nouveau du dossier pour défendre son client devant la cour. Cette profession représente peu d'emplois.

### Huissier de justice

L'huissier applique les décisions de justice. Le principal intérêt de cette profession est de pouvoir servir de conciliateur et de conseiller auprès de personnes ayant des problèmes qui sont du ressort de la justice. Il recherche avant tout un accord entre des personnes qui s'opposent. Il écoute, il propose, il évite les procédures trop coûteuses et informe les gens sur leurs droits. Il dénoue les conflits entre propriétaires et locataires, par exemple. Il peut aussi résoudre certaines difficultés liées à la séparation ou au divorce : il agit notamment pour que le droit de garde des enfants soit respecté. Il conseille aussi les entreprises qui veulent mieux connaître leurs futurs partenaires. Il peut intervenir auprès des clients qui ne payent pas. Dans ce contexte, il peut avoir recours à des saisies ou à des expulsions. Il doit alors faire preuve d'autorité et de diplomatie pour faire exécuter les décisions de justice.

### Notaire

Le notaire authentifie des actes et des contrats et les conserve. Il intervient dans plusieurs domaines : droit de la famille, droit de l'immobilier et du patrimoine. Le conseil aux entreprises occupe une part importante de son travail. Lors de la rédaction des contrats de mariage, des testaments, des règlements de succession, le notaire conseille les familles. Il doit pouvoir rendre accessible ses connaissances juridiques. Le notaire peut aussi gérer les affaires de ses clients, notamment le patrimoine familial, immobilier et mobilier. Il peut jouer un rôle de conseiller en placements financiers pour faire fructifier un patrimoine. Il est tenu au secret professionnel. Le notaire peut accompagner un créateur d'entreprise - en rédigeant ses statuts, en négociant son bail commercial - ou guider un particulier qui rachète un fonds de commerce. Il peut aussi faire du conseil juridique ou fiscal aux sociétés, au même titre que les avocats et les juristes d'entreprises. Le sens des responsabilités est indispensable, il doit aussi savoir faire preuve d'écoute, de diplomatie et d'une impartialité rigoureuse dans la négociation.

### Commissaire-priseur

Le commissaire-priseur met en vente des objets d'art ou des articles provenant de successions ou de saisies chez des particuliers ou des entreprises. Il opère dans une salle ou hôtel des ventes. Les ventes volontaires aux enchères publiques sont organisées et réalisées par des commissaires-priseurs exerçant au sein de sociétés commerciales. Dans ce cas, la vente est réalisée à la demande d'un particulier. Le commissaire-priseur ne pratique pas le commerce : il n'achète pas pour revendre, il vend pour le compte d'un client : c'est un acte civil. Le commissaire-priseur, en tant qu'officier ministériel, est le seul habilité à diriger des ventes judiciaires, c'est-à-dire d'objets saisis lors de faillites ou de redressements judiciaires. Il procède à l'expertise des objets mis en vente et peut être amené à organiser des expositions pour présenter ces objets. Connaissance de l'art, bon contact relationnel et sens de la mise en scène sont des qualités requises pour ce métier. Les ventes prestigieuses font parfois oublier que dans la majorité des cas, les ventes aux enchères peuvent ressembler à des vide-greniers ou dépôts-ventes.

### Clerc d'huissier

Le clerc d'huissier assiste l'huissier dans la préparation et la rédaction des actes, le suivi des formalités administratives relatives à la délivrance des actes, il gère la correspondance courante et l'accueil des clients. Il existe trois sortes de Clercs. Le clerc aux procédures qui est responsable des dossiers de recouvrement de créances ; le clerc significateur qui mène des enquêtes sur la solvabilité des personnes ; le clerc expert qui est le bras droit de l'huissier de justice. Ce dernier s'occupe du suivi des dossiers complexes et il est responsable du choix de la procédure à mettre en œuvre.

### Clerc de notaire

Le clerc de notaire prépare, rédige et fait authentifier les actes notariés issus des contrats passés entre particuliers ou entreprises (achats, ventes, mariages, donations...). Le rôle du clerc de notaire dépend de son expérience et de l'importance de l'étude où il travaille. Avec de l'expérience, le clerc peut se rendre indispensable et devenir le bras droit du notaire. Il travaille alors en étroite collaboration avec ce dernier. Le clerc de notaire doit maîtriser les rouages juridiques et maintenir à jour ses connaissances parce que le droit et la jurisprudence sont en perpétuelle évolution. Il reçoit la clientèle et doit donc être doté d'un très bon sens de l'écoute et des contacts humains. Le clerc constitue et suit les dossiers. Il effectue des recherches, rassemble les pièces administratives. Il doit se montrer particulièrement rigoureux dans la rédaction des actes, car ces derniers doivent respecter une forme légale et un langage précis.

## Secrétaire juridique

Le secrétaire juridique assure les tâches traditionnelles d'un secrétariat adapté au contexte professionnel dans lequel il se trouve. Suivant son niveau de qualification, secrétaire de direction ou simple assistant, il gère l'emploi du temps des juristes pour lesquels il travaille. Pour eux, il effectue le travail administratif (courrier, préparation des dossiers, gestion de l'accueil téléphonique, organisation de réunion, ...). La maîtrise d'une ou deux langues étrangères est souvent nécessaire. Organisation, méthode, bonne présentation, esprit d'initiative et capacité d'adaptation sont les qualités dont il doit faire preuve. Disponible, ses horaires de travail ne sont pas toujours fixes. Il peut avoir à les adapter aux impératifs de l'entreprise.

## Au tribunal

### Greffier

Le greffier assiste les juges. Lors des procès, il est le garant de la procédure. Il consigne l'intégralité des débats à tous les niveaux d'instance et veille à la conservation des jugements. Présente à toutes les étapes d'une procédure, le greffier garantit l'authenticité des décisions du juge. Tout jugement rendu en son absence peut être annulé, car il serait entaché d'un vice de forme. Sa mission principale consiste à transcrire les débats lors d'un procès, à dresser des procès-verbaux et à rédiger les décisions du tribunal. Il doit auparavant constituer les dossiers, enregistrer les affaires, rédiger les actes et prévenir les parties de la date de l'audience. Le greffier conserve les pièces, les archives et les actes dont il peut délivrer des copies. Il conseille pour tous les conflits de la vie quotidienne, renseigne sur les choix de procédures, les façons de constituer un dossier. C'est un métier où il faut être méthodique, précis, d'une extrême rapidité de réaction. La discrétion du greffier fonctionnaire doit être totale.

### Greffier en chef

Le greffier en chef gère et encadre les greffiers sous sa responsabilité. Il est chargé de l'affectation des personnels, participe à l'élaboration du budget, en assure l'exécution et veille à la gestion du matériel. Il est aussi le responsable des comptes-rendus écrits des jugements et des archives. Selon son affectation, d'autres attributions sont possibles : gestion des salaires, rémunérations, procurations de vote, coordination des services administratifs.

### Juge administratif

Plus connu sous le nom de conseiller du tribunal administratif, il traite les conflits et désaccords qui opposent le particulier à une administration. Il dispose de trois pouvoirs : annuler ou modifier une

décision administrative, condamner l'administration à verser une indemnité au particulier. Son travail exige des recherches de jurisprudence très poussées.

### Juge aux affaires familiales

C'est un magistrat qui intervient lors de divorces ou de séparations de couples et veille à protéger les intérêts des enfants. Il décide du lieu de résidence habituel de l'enfant et détermine, pour le parent les droits de visite et d'hébergement pour le week-end et les vacances scolaires. Il fixe ou révisé le montant de la pension alimentaire. Il règle également les problèmes que les familles peuvent rencontrer à l'état civil: refus d'enregistrer un prénom, demande de changement de nom.

### Juge d'application des peines

Il a pour objectif de prévenir la récidive et d'accompagner la réinsertion sociale. Il intervient après un verdict et est chargé de suivre la vie des personnes condamnées qu'elles soient ou non emprisonnées. Il peut aussi accorder des permissions de sorties, un placement à l'extérieur, une réduction de peine,... en fonction du comportement d'un détenu et sur avis de la commission d'application des peines. Il vérifie que les condamnés en liberté respectent leurs obligations : traitement médical, recherche d'emploi,... Il est assisté par les conseillers d'insertion et de probation, les éducateurs.

### Juge d'instance

C'est lui qui gère les conflits du quotidien comme un loyer non payé, une demande de dommages suite à la dégradation d'un bien, à un accident de la route, la demande de remboursement d'un produit non conforme avec pour seule condition que les sommes en jeu soient inférieures à 10 000 euros. L'affaire est jugée par un seul juge d'instance qui préside les audiences, il prend les décisions seul, assisté d'un greffier. Il règle aussi les litiges liés aux crédits à la consommation ou au financement des dépenses de construction lorsque le montant en jeu n'excède pas 21 347 euros. Il est aussi juge des tutelles et a pour vocation de protéger les plus faibles en concertation avec les services médicaux, sociaux, notaires... pour la souscription d'un prêt ou la signature d'un contrat de vente,

### Juge des enfants

Ce magistrat s'occupe de toutes les affaires qui concernent les mineurs et sa fonction principale est l'assistance éducative. Il intervient pour protéger les mineurs en danger, victimes de mauvais traitements ou vivant dans de mauvaises conditions sanitaires, psychologiques ou éducatives. Il peut les placer provisoirement dans un établissement spécialisé ou une famille d'accueil. Il s'appuie toujours sur l'avis des assistantes sociales, des éducateurs, des psychologues, voire du juge aux affaires familiales. Il recherche l'adhésion des familles et privilégie une solution

familiales et privilégiée, une solution d'accompagnement pour éviter le traumatisme d'une rupture avec le milieu familial. Il intervient aussi lorsque le mineur a commis une infraction en privilégiant la mesure éducative sur la sanction pénale.

### Juge des libertés et de la détention

Il statue sur le sort des prévenus mis en examen. Lorsque le juge d'instruction décide de placer un prévenu en détention provisoire, il examine le dossier, prend connaissance de l'enquête, entend le procureur. Il peut décider de remettre le prévenu en liberté en attendant le verdict. Il s'occupe également de la rétention des étrangers en situation irrégulière. Il donne son avis sur les demandes de perquisitions effectuées par les administrations (douanes, services fiscaux...). Cette fonction n'est accessible aux magistrats du siège que sur critère d'ancienneté avec le grade de vice-président.

### Juge d'instruction

Le juge d'instruction instruit les affaires pénales (crimes et délits complexes). Pour les mettre en état d'être jugées, il rassemble l'ensemble des pièces du dossier, réunit les éléments d'informations favorables ou non au suspect et interroge les témoins. Quand l'affaire est complexe, il est saisi par le procureur de la République pour ouvrir une enquête judiciaire dont l'objectif est de faire connaître la vérité. Son statut est particulier, c'est à la fois lui qui enquête (coordination des services de police et de gendarmerie) et qui prend les décisions (mandat d'arrêt, écoute téléphonique, ...). Il est nommé par le président du tribunal de grande instance.

### Substitut du procureur

Il assiste le procureur de la République pour défendre l'intérêt public. C'est lui qui décide de poursuivre ou non les personnes qui ont commis des délits afin qu'elles soient jugées. Il intervient à toutes les étapes du processus judiciaire. Il conduit l'enquête en coordonnant les actions de la police judiciaire. Il présente le dossier devant les juges et demande une sanction pénale. Après condamnation, il veille à l'exécution de la peine. A toutes les étapes, la prise de décision doit être rapide.

## En entreprise

### Administrateur de biens

Il est le mandataire d'un propriétaire ou d'un syndicat de copropriétaires, pour gérer un ou plusieurs biens immobiliers. Il gère des biens immobiliers locatifs (habitation, locaux commerciaux...) pour le compte de particuliers, de compagnies d'assurances, de sociétés foncières... Pour cela, il exécute un mandat de gestion dont la durée est limitée à un an, renouvelable par entente tacite. Son action et ses responsabilités sont importantes. Il surveille l'état des immeubles, fait exécuter et contrôler

les travaux nécessaires. Il détermine les charges à payer par la copropriété pour entretenir le ou les immeubles. Spécialiste du droit immobilier, il conseille les propriétaires quant à la gestion de leur bien, leurs droits et devoirs. Il s'occupe du règlement amiable des litiges et en cas de difficulté, il peut engager des poursuites judiciaires. Souvent, il est aussi agent immobilier.

### Fiscaliste

Entre le droit, la comptabilité et la finance, le fiscaliste est un acteur incontournable de l'entreprise. La mise en œuvre des lois en matière fiscale, le suivi des contrôles fiscaux en assurant le lien avec l'administration fiscale, le suivi des contentieux fiscaux, la mise à jour de la documentation fiscale de l'entreprise sont ses principales tâches. Il est amené à comparer les situations fiscales de différents pays et à assurer la mise en conformité avec les normes comptables internationales. Il intervient auprès de tous les acteurs de l'entreprise : dirigeant, service RH, contrôleur de gestion, comptable et il doit être en mesure de communiquer avec ses partenaires extérieurs.

### Juriste d'entreprise

En France toute personne diplômée en droit est juriste. Mais il est impossible de donner des consultations juridiques ou de rédiger des actes, si l'on ne répond pas à des exigences déontologiques, dites de moralité, et si l'on n'a pas un bac + 5. Le juriste se tient informé de l'évolution des lois. Il doit être compétent en permanence dans l'ensemble de ses domaines d'intervention : droit des sociétés, gestion des contentieux, assurances... De plus en plus, le juriste accroit ses compétences en se spécialisant dans des domaines porteurs : les affaires internationales, le marché européen, la protection de la propriété industrielle et de la propriété intellectuelle, les produits financiers, le marketing, l'informatique et les technologies de communication.

### Négociateur immobilier

Il prospecte la clientèle potentielle et évalue des biens. Il diffuse l'information concernant le bien à vendre ou à louer sous forme de petites annonces. Il fait visiter les appartements ou maisons, conseille les futurs acheteurs ou loueurs. Il engage la négociation avec le propriétaire du logement et mène la transaction. En cas de vente d'un appartement, l'agent immobilier peut être chargé de la rédaction de l'avant contrat, précédent l'acte de vente. Il vérifie les renseignements indispensables (titres de propriété du vendeur du bien, description du logement...) et il assiste le client pour des recherches telles que certificats d'urbanisme, hypothèques, formules de prêts,... Ce travail nécessite de nombreux déplacements.

### Rédacteur d'assurance

Il travaille dans une compagnie d'assurances. Il rédige des contrats à partir des clauses types et des barèmes mis au point par l'actuaire. Dans un service « sinistres », il est appelé « rédacteur règlements ». Il intervient après un accident pour évaluer, avec l'expert, le montant des dommages. Certains d'entre eux, les « rédacteurs contentieux », sont chargés du règlement des litiges. Il contacte les experts, les compagnies adverses et les tiers. Il indemnise et conseille les assurés.

### Inspecteur du travail

Il a un rôle d'utilité publique : le respect du droit du travail. Allié des salariés, il vérifie le fonctionnement de l'entreprise, de l'hygiène à la durée de travail, en passant par l'organisation du comité d'entreprise à la sécurité des locaux. Son statut lui donne le droit de consulter tous les registres du personnel. Si une infraction est constatée, il peut infliger des amendes, allant jusqu'à la fermeture administrative de l'entreprise. Il conseille aussi employeurs et employés sur leurs droits et leurs obligations. Ses compétences : contrôler, enquêter, conseiller.

### En prison, au commissariat

#### Commissaire de police

Il est responsable des services de la police nationale dans une ville. Il doit assumer les missions opérationnelles de police : maintien de l'ordre public, lutte contre le trafic de drogue, défense du territoire, investigation et recherche, sécurité routière, police de proximité et les aspects financiers de la criminalité, blanchiment d'argent, escroqueries. Son travail consiste à suivre et coordonner l'action des enquêteurs sur le terrain. Il forme et apporte son soutien logistique à ses collaborateurs. Il dirige et oriente leur travail procède aux choix décisifs. Il définit des priorités : réinvestir le centre ville, mieux répartir et adapter les effectifs pour lutter contre la délinquance, mettre en œuvre un système de traitement administratif ou social de certains problèmes. La fonction nécessite une grande disponibilité horaire. Le préfet, le procureur, les élus, des organismes sociaux, éducatifs, sont ses interlocuteurs. Il assure la communication extérieure de son service. Il exerce les attributions de magistrat qui lui sont conférées par la loi. Il gère les moyens financiers et humains.

#### Conseiller insertion probation (CIP)

Pendant l'exécution, il aide le prisonnier à se réinsérer dans la société, retrouver sa famille, un logement, un travail... maintenir un lien social (en gardant contact avec sa famille, en trouvant des cours par correspondance, en facilitant son accès aux soins.) Les condamnés aux travaux d'intérêt général sont en semi-liberté et placés sous

surveillance électronique. Ils sont obligés de suivre une formation ou de se voir prodiguer des soins : c'est une période de probation pendant laquelle ils sont mis à l'épreuve. Le conseiller les reçoit régulièrement pour vérifier qu'ils respectent bien leurs obligations. Il les aide en cas de problèmes de santé, de logement, de réinsertion. Puis il rend compte au juge pour que la peine soit la mieux adaptée possible. Il faut s'intéresser aux individus pour les aider à s'en sortir.

### Educateur Protection judiciaire jeunesse

Il intervient sur décision judiciaire, principalement auprès de jeunes âgés de 10 à 18 ans, mis en danger par leur situation familiale ou par un parcours de vie chaotique ou encore poursuivis par la Justice. Il participe aux mesures d'investigation ordonnées par les juges des enfants. Il évalue l'environnement du jeune et son rapport à sa famille et à son milieu scolaire. Puis, il élabore des solutions éducatives. En lien avec l'assistant de service social, le psychologue,... il prépare ainsi les décisions des magistrats. Lorsque le jeune est maintenu dans son cadre familial, il faut le protéger tout en restaurant le rôle éducatif des parents. S'il est placé dans un centre d'éducation ou incarcéré, l'éducateur l'accompagne vers un projet de vie.

### Gendarme enquêteur

Il assure la protection des personnes et des biens. Prévention de la délinquance, enquêtes judiciaires, secours, action antidrogue, surveillance des routes, etc. Plus d'un tiers des activités de la gendarmerie est consacré à sa mission de police judiciaire. Dans les brigades et les unités de recherche, les gendarmes ayant la formation d'officier de police judiciaire mènent des enquêtes : délinquance, vols, délits, meurtres, affaires financières, trafics de stupéfiants... La police judiciaire de la gendarmerie traite plus du tiers des crimes et délits commis en France chaque année. Cette mission représente près de 20 000 officiers.

### Lieutenant de police

C'est un fonctionnaire chargé d'enquêtes. Il est habilité à perquisitionner et à procéder à des arrestations. Il exerce différentes missions : interrogatoires, filatures, arrestations, enquêtes, renseignements... Il peut travailler dans les services de la police judiciaire ou urbaine. Aux renseignements généraux, il a pour mission de chercher des informations d'ordre public, social et économique, Il peut être affecté à la Direction de la surveillance du territoire, à la police aux frontières ou dans les compagnies républicaines de sécurité. Une partie de son temps est consacrée à des travaux administratifs : procès verbaux, rapports...